



COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2013

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 06 février 2013, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance sera affiché en Mairie le 20 février 2013.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : T. BORDOT – H. LEROY – J. JOAQUIM - E.DOUCET – L. LARRIERE – Y. AJOUAOU – R. DUPAIN – F. DUBOIS – C. GALLAIRE – A. SCHEIFLER – D. GENCI – J. MORLAT – P. VERNIER – JP MILLEROT – M. NURDIN.
JF AZOU – N.GRANDJEAN – M. KUHN – JD MOUTON – E. DAVAL.

Procurations (1) : M. LAMI à D. GENCI.

Absents : MC MUNIER – R.SAIM – C. NEDELEC – M. SABER – S. LARUE.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Arlette SCHEIFLER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h05.

[20h06 - Messieurs AJOUAOU et KUHN rejoignent la séance]

Le registre de présence est transmis aux conseillers municipaux pour signature.

La séance débute par la **délibération n°2013-6: Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 04 décembre 2012.**

Le Conseil doit se prononcer sur l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 décembre 2012. M. Le Maire met aux voix.

Contre(s) : 0 Abstention(s) : 1 (Y. AJOUAOU)

Le rapport est adopté à la majorité, dont une procuration. (M. LAMI à D.GENCI).

DECISIONS MUNICIPALES

Les décisions municipales sont abordées, prises en application de la délégation du 31 mars 2010 (N°2010-40) par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur Le Maire certaines attributions. Les décisions municipales du Maire sont données pour information au Conseil.

– Décision municipale n°2012-125 : Renouvellement de diverses assurances communales.

Par décision municipale en date du 31 décembre 2012, sont désignées :

- La compagnie SMACL pour le lot n°1 ‘**Assurances dommages aux biens et risques annexes**’ pour un montant de 9 322,39 €TTC/an
- La compagnie SMACL pour le lot n°2 ‘**Assurance responsabilité civile et risques annexes**’ pour un montant de 12 256.80 € TTC/an auxquels il convient d’ajouter la ‘**Protection juridique**’ pour un montant de 1 635.00 €TTC/an
- La compagnie SMACL pour le lot °3 ‘**Assurance flotte automobile et risques annexes**’ pour un montant de 7 212.97 €TTC auxquels il convient d’ajouter la garantie ‘**Tous risques engins**’ pour un montant de 1 252.28 €TTC
- La compagnie SARRE ET MOSELLE/CFDP pour le lot n°4 ‘**Protection juridique des agents et des élus**’ pour un montant de 800.00 €TTC

Un cabinet a préalablement été mandaté pour analyser les offres, élaborer un cahier des charges et déterminer le meilleur rapport qualité prix. La durée des différents contrats est de 5 ans avec possibilité pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de 4 mois.

Les tarifs et niveaux de couverture sont identiques, excepté le montant des franchises qui sont plus élevés (1000€contre 500€, en raison des sinistres).

– Décision municipale n°2013-1 : Fourniture et pose de bordures de trottoirs RUE DU MONT.

Par décision municipale en date du 7 janvier 2013, il est décidé de confier à l’entreprise Xavier CHAISE (17 rue de Saint-Loup, 70320 AILLEVILLERS) la réfection de trottoirs rue du Mont à St Loup/Semouse pour un montant de 4 177,00 €HT soit **4 995.70 €TTC**.

– Décision municipale n°2013-2 : Fourniture et pose de bordures de trottoirs RUE DE LA MARE.

Par décision municipale en date du 7 janvier 2013, il est décidé de confier à l’entreprise Xavier CHAISE (17 rue de Saint-Loup, 70320 AILLEVILLERS) la réfection de trottoirs rue de la Mare à St Loup/Semouse pour un montant de 4 970,00 €HT soit **5 944,12 €TTC**.

M. Le Maire explique qu’un problème d’écoulement d’eaux pluviales endommageait une façade et que ces travaux devenaient urgents.

– Décision municipale n°2013-3 : Achat de 10 stands pour l’organisation des manifestations communales.

Par décision municipale en date du 7 janvier 2013, il est décidé de procéder à l’acquisition de 10 stands à l’entreprise TRIGANO MDC (3-5 rue du pont des halles, bâtiment B Hall 4- 94150 RUNGIS) pour un montant de 7 273,40 €HT soit **8 698,99 €TTC**.

Il s’agissait d’étouffer le parc des stands (pour un total de 25 aujourd’hui), permettant ainsi de pouvoir répondre à toutes les demandes (internes, associations ou particuliers).

– Décision municipale n°2013-4 : Dépose et travaux aériens de réseaux électriques basse tension (BT).

Par décision municipale en date du 18 janvier 2013, il est décidé de confier à ERDF (Electricité Réseau Distribution France) la dépose et la construction d'un réseau BT impasse de la vanne (n° 6 et 8) pour un montant de **3 359,33 €TTC**.

L'opération a pour objectif à terme de démolir la maison Thevenot, en vue de réaliser l'aménagement d'une place. Le coût de cette démolition s'élèverait à environ 12 000 €. Des subventions du CG70, dans le cadre des aménagements urbains, sont envisageables.

– Décision municipale n°2013-5 : Vidéo-protection - Achat de matériel.

Par décision municipale en date du 18 janvier 2013, 5 mâts cylindro-coniques en galva d'une hauteur de 8 mètres ont été commandés à l'entreprise RUBIN LACAQUE (42 rue CARNOT, 90300 VALDOIE), pour un montant de 1 625 €HT.

L'objectif est de repositionner les mâts et de rendre les caméras moins accessibles.

RAPPORTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE

– Délibération n°2013-7 : Fixation du taux des trois taxes.

Considérant que les taux des taxes d'habitation et des taxes sur le foncier bâti et non bâti doivent être votés chaque année, il est donc proposé au Conseil Municipal de reconduire pour l'exercice 2013 les taux en vigueur en 2012 à savoir :

- Taxe d'habitation : 12,56%
- Taxe foncière (bâti) : 19,64%
- Taxe foncière (non bâti) : 42,88%

M. KUHN déclare qu'il ne serait pas défavorable à une augmentation des taux, s'agissant d'améliorer les services de la ville.

M. Le Maire acquiesce mais indique que le contexte économique ne s'y prête pas.

M. AZOU déclare que les collectivités devront également faire des économies.

M. KUHN estime qu'il va falloir revoir les budgets à la baisse, puisqu'il n'y aura pas de recettes supplémentaires.

M. Le Maire acquiesce et ajoute que les décisions de l'Etat en la matière étaient inévitables, compte tenu du déficit public cumulé depuis de nombreuses années. Ce sont les collectivités qui sont les plus gros investisseurs du Pays. Le but est de ne pas augmenter les impôts et de maintenir l'équilibre financier jusqu'à la fin du mandat.

M. AJOUAOU estime que l'entretien des routes pourrait être transféré à la communauté de communes.

M. Le Maire répond que cette solution est plus complexe que bénéfique en matière d'organisation. Les communes qui s'y sont engagées reviennent en arrière. L'intercommunalité ne peut pas résoudre tous les problèmes.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

- Délibération n°2013-8 : Vote des budgets 2013.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif (Budget principal, budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement et du Champs la Chèvre) pour l'exercice 2013 tel que présenté en annexes.

Budget Primitif Communal

Fonctionnement – Recettes / Dépenses

- Charges à caractère général = légère augmentation (648 300 € contre 640 650 € en 2012).

C'est le budget énergie qui pèse principalement et devient de plus en plus difficile à maîtriser chaque année (augmentation du coût des matières premières notamment). Il s'agit aujourd'hui de trouver les solutions possibles. En ce sens, un audit des installations de chauffage va être engagé sur tous les bâtiments publics de la commune, afin de déterminer à terme un programme de rénovation, transformation, isolation et faire diminuer la facture énergétique.

M. Le Maire explique qu'une étude va être engagée auprès du SIED70 (Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône). Un chargé de mission va inspecter tous les bâtiments communaux, cibler les points faibles et proposer des solutions adaptées. Il prend l'exemple du gymnase ou des locaux des écoles qui sont des points noirs énergétiques. Il est impératif d'anticiper les prochaines augmentations.

M. Le Maire ajoute qu'un deuxième audit sera demandé auprès de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), organisme en marge de l'Etat qui accompagne les communes financièrement dans leur recherche de solutions techniques (soutien à hauteur de 60-70% en matière d'investissement).

L'objectif est d'engager ces études pour la fin de l'année et de prévoir des opérations d'investissement au budget de 2014.

M. AJOUAOU demande si certains travaux peuvent être envisagés en interne.

M. Le Maire répond par l'affirmative mais précise que cela dépend des compétences requises.

M. AJOUAOU demande si la compétence logement n'est pas du ressort de la CCVS.

M. le Maire répond qu'il s'agit du logement privé et non pas des bâtiments publics.

Il s'agit aujourd'hui d'identifier le coût énergétique et les investissements prioritaires à engager. Le coût de l'étude sera amorti par le taux de subvention de l'ADEME.

-Charges de Personnel = en diminution (1 396 100 € en 2012 contre 1 386 000 €).

M. Le Maire explique que l'objectif est la maîtrise de la masse salariale (départs en retraite dans tous les services en partie non remplacés, remboursements de mise à disposition auprès de différents syndicats). Des économies sont donc réalisées sur les frais de personnel (dépenses d'environ 53% en 2008 et d'environ 44% aujourd'hui).

M. DAVAL fait remarquer que la charge de travail pour la ville reste la même, mais avec moins de personnel.

M. Le Maire en convient et ajoute que la commune peut utiliser les contrats aidés afin de répondre aux services et également d'intervenir socialement. Il indique que cette gestion est difficile au quotidien.

M. JOAQUIM souligne la compétence du personnel des Services Techniques.

M. Le Maire tient de même à les féliciter pour le travail réalisé en période hivernale (permanence déneigement). Il souligne qu'une journée d'intervention revient à 500€ (uniquement en dépense de sel).

M. JOAQUIM précise que 60 tonnes de sel ont été utilisées depuis le début de l'hiver et que cela a un coût.

- Autres Charges de Gestion Courante = en diminution (599 500€ en 2012 contre 561 100 €).

65558 : Autres contributions obligatoires en augmentation (227 400€ en 2012 contre 256 500 €).

Il s'agit des conventions avec les associations, notamment des montants alloués à l'AML. Les subventions sont enregistrées au compte 65748. ('autres organismes de droit privé' pour 50 000 € en 2013).

Subventions Versées dans le cadre du vote du budget (voir p.18 et 19).

Pas d'augmentations mais des rectifications pour certaines, suite au constat de certains écarts.

A noter que le montant de la subvention allouée à la FNACA sera de 250€ et non pas de 100€

M. AJOUAOU s'interroge sur les subventions versées à l'UJEL et au Syndicat d'Initiative qui ne figurent pas au budget.

M. Le Maire déclare qu'en préalable à l'octroi d'une subvention, il faut qu'il y ait une demande. Il précise qu'il suffit que l'UJEL et le Syndicat d'Initiative en formulent la requête

M. AZOU demande que la parole soit donnée à M. Jean-Yves TEXIER, président du Syndicat d'Initiative.

M. Le Maire acquiesce.

M. TEXIER demande où en est la demande de subvention du Syndicat d'Initiative.

M. Le Maire répond qu'il n'y a pas eu de demande officielle et l'invite à remplir le dossier en mairie, comme le veut la procédure.

M. AJOUAOU demande si le chapitre 6574 du budget des subventions permet d'en intégrer de nouvelles.

M. le Maire répond qu'il y a toujours possibilité d'octroyer des subventions exceptionnelles en cours d'année.

Concernant les associations sportives, les montants indiqués correspondent à ceux de 2012 mais seront réajustés après étude et réception des dossiers de demande de subventions.

Etat de la dette (p.15)

Dettes en capital à l'origine : 4 253 758.32 €

Dettes en capital au 01/01/2013 : 2 488 166.93 €

La dette diminue puisque la commune se situe en dessous de l'endettement moyen des communes de

même importance. Il s'agit également d'un effort accompli par les Lupéens (impôts) qui permet de réduire la dette et de réinvestir dans l'autofinancement de projets communaux.

[21h30 – M. NURDIN quitte la séance]

M. Le Maire explique qu'il est de plus en plus difficile aujourd'hui pour une commune d'obtenir un prêt. L'idée de la création d'une banque des communes (banque d'investissement au niveau national) a été évoquée et permettrait de financer exclusivement leurs projets.

Investissement – Dépenses / Recettes

- Emprunts et dettes assimilées : 250 000 € en 2012 contre 220 000 € au budget 2013. La somme prévue en 2012 n'a pas été utilisée en totalité.

De nombreux travaux prévus au budget 2012 restent à réaliser en 2013 : poursuite de la mise en place de la vidéo protection, finalisation du sens giratoire (mobilier urbain), programme de rénovation des rues (prioritaire), éclairage public (remplacement des gamelles des lampadaires), travaux au stade municipal et au gymnase (douches, chaudière).

M. AZOU demande s'il est possible d'avoir un bilan financier du nouveau sens giratoire.

M. Le Maire répond que ce point sera évoqué lors de la prochaine commission des travaux.

M. JOAQUIM précise qu'il reste des choses à réaliser (balises, peinture au sol..).

M. AZOU fait remarquer les problèmes d'éclairage des rues dans le quartier de la mairie.

M. JOAQUIM explique que les installations sont obsolètes et vieillissantes en raison d'un manque d'entretien depuis de nombreuses années. Ces travaux prennent beaucoup de temps et les réparations sont faites progressivement.

[21h35 – M. NURDIN rejoint la séance]

M. AJOUAOU demande à quel compte correspondent les recettes de la CAF.

M. Le Maire répond qu'il s'agit du compte 7478 (autres organismes).

M. AJOUAOU demande pour quelle raison le montant est identique à celui de 2012.

M. Le Maire répond qu'il convient d'évaluer les recettes avec prudence.

M. CHARBONNIER précise que cette recette dépend de la fréquentation des centres de loisirs, proportionnelle aux versements de la CAF.

M. AZOU fait remarquer que les dépenses d'investissement sont largement inférieures à celles de 2012 (883 522€ en 2012 contre 583 185€ pour 2013).

M. Le Maire explique que le budget présenté ne tient pas compte de l'affectation de résultat de l'exercice 2012.

M. AJOUAOU demande pour quelle raison la dotation d'équipement des territoires ruraux s'élevait à 180 000 € en 2012 et à zéro pour 2013.

M. CHARBONNIER répond que ce sont des subventions de l'état qui ont été versées et encaissées en partie en 2012. Celles-ci concernent deux opérations : la vidéo protection et le giratoire. Le solde à

verser n'est pas encore connu.

M. Le Maire déclare que le programme prioritaire d'investissement de 2013 reste la réfection des rues.

M. Le Maire met aux voix.

Contre(s) : 6 (Y. AJOUAOU – JD MOUTON - M KUHN - JF AZOU – E DAVAL – N GRANDJEAN)

Abstention(s) : 0

Le rapport est adopté à la majorité.

M. Le Maire invite le conseil à se prononcer sur les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement préalablement aux budgets respectifs.

– Délibération n°2013-10 : Tarifs de l'Eau et de l'Assainissement.

A compter du 1^{er} janvier 2013 et pour équilibrer les budgets eau et assainissement, il est demandé au délégataire des services Eau et Assainissement -la société VEOLIA EAU- d'inverser les montants actuels perçus au titres des parts communales eau et assainissement.

Ainsi, la part communale pour l'eau actuellement de **1.2105 €** passerait à **0.9164 €** et la part communale assainissement de **0.9164 €** à **1.2105 €**

Il est par ailleurs demandé au conseil de calculer les parts collectivités eau et assainissement par différence entre les tarifs Veolia réactualisés selon les clauses contractuelles, le calcul intégrant également les variations des sommes perçues pour les organismes publics (y compris TVA).

En l'absence d'une nouvelle délibération, cette délibération serait applicable jusqu'à la fin du contrat d'affermage soit jusqu'au 1^{er} juillet 2017.

Le tarif de l'eau avait été brutalement augmenté par le préfet en 2006 et portait sur l'assainissement. Le budget de l'eau est aujourd'hui stabilisé contrairement à celui de l'assainissement qui connaît plus de difficultés en fonctionnement.

L'opération qui est proposée est de rétablir l'équilibre entre les deux et de renforcer le budget de fonctionnement de l'assainissement afin de pouvoir répondre aux investissements à réaliser (place des Fusillés, avenue d'Augrogné, quai Macé et d'autres à venir). La station d'épuration y prend également une part importante.

Pour les lupéens, il n'y aura aucune incidence sur la facture, s'agissant d'un rééquilibrage comptable d'un budget à l'autre.

Messieurs AJOUAOU et AZOU estiment que Véolia anticipe les décisions du conseil municipal en appliquant des tarifs avant qu'ils aient été validés.

M. Le Maire répond par la négative. Véolia a l'autorisation de le faire puisque le conseil municipal leur a donné le pouvoir de décision en la matière (contrat de délégation).

M. KUHN estime qu'il est dommage de perdre la marge existante sur le budget de l'eau car il y aura ainsi moins de possibilité d'investissement. Cela inverse le problème.

M. Le Maire précise que la marge de manœuvre actuelle du budget de l'eau est largement supérieure à celle de l'assainissement, car des travaux importants d'investissement ont déjà été réalisés (renouvellement de la conduite de Magnoncourt, branchements plombs en cours). Du reste, Monsieur le

Maire précise qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix de l'eau, conformément à l'engagement de la municipalité.

M. AZOU estime qu'il serait plus judicieux d'équilibrer les deux tarifs (aux environs de 0.80 €) afin d'avoir une marge de manœuvre équitable pour chaque budget.

M. Le Maire déclare que cette solution n'est pas adaptée car la marge de manœuvre en assainissement sera insuffisante pour les travaux à réaliser. Il est nécessaire de ne pas retomber dans les erreurs du passé.

M. AJOUAOU déclare que la station d'épuration aurait du être intégrée dans le contrat de délégation à Véolia.

M. LEROY fait remarquer que la décision ne revient pas seulement à Saint-Loup mais au SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement), qui intègre les communes de Magnoncourt et de Corbenay.

M. KUHN demande si la part assainissement de ces deux communes va également être augmentée.

M. Le Maire répond par l'affirmative.

M. LEROY déclare qu'il s'agit ici de travaux en réponse à la demande de remise aux normes.

M. Le Maire souligne l'importance des travaux sur le réseau d'assainissement et la station d'épuration (eaux parasites, nombreuses entrées d'eaux claires, fuites), en raison des lacunes d'entretien les années précédentes. Il est aujourd'hui question de rattraper ce retard.

Une étude précise a permis de connaître les montants nécessaires à ces opérations. Il est impératif de remettre à niveau la station d'épuration. La commune est accompagnée pour cela par l'Agence de l'eau, la préfecture et le CG70.

M. AZOU se demande si le SIA n'est pas un frein au développement de la station d'épuration et s'il ne faudrait pas en sortir. Il s'interroge également s'il ne serait pas opportun de confier la délégation à Véolia pour la station d'épuration et de refacturer aux deux autres communes les prestations réalisées.

M. Le Maire déclare que le véritable frein est l'absence de décision il y a quelques années et que le SIA ne sera pas d'accord. Véolia avait établi des propositions en matière d'entretien. La délégation n'est pas nécessaire pour l'instant au regard des travaux d'assainissement peu complexes à réaliser.

M. Le Maire met aux voix.

Contre(s) : 6 (Y. AJOUAOU – JD MOUTON - M KUHN - JF AZOU – E DAVAL – N GRANDJEAN)

Abstention(s) : 0

Le rapport est adopté à la majorité.

Budget de l'Eau (voir document annexe)

M. Le Maire met aux voix.

Contre(s) : 5 (JD MOUTON - M KUHN - JF AZOU – E DAVAL – N GRANDJEAN)

Abstention(s) : 1 (Y. AJOUAOU)

Le rapport est adopté à la majorité.

[22h 40– Mme SCHEIFLER quitte la séance]

Budget de l'Assainissement (voir document annexe)

M. AJOUAOU demande à quoi correspond le compte 23, (Immobilisations en cours) pour un montant de 118 652 €.

M. CHARBONNIER explique qu'il s'agit de l'excédent du budget de fonctionnement reporté en investissement afin de réaliser divers travaux sur les réseaux.

[22h45– Mme SCHEIFLER rejoint la séance]

M. Le Maire met aux voix.

Contre(s) : 5 (JD MOUTON - M KUHN - JF AZOU – E DAVAL – N GRANDJEAN)

Abstention(s) : 1 (Y. AJOUAOU)

Le rapport est adopté à la majorité.

Budget Lotissement Champs La Chèvre (voir document annexe)

M. Le Maire demande s'il ya des questions et met aux voix.

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 3 (M. KUHN – E DAVAL – N GRANDJEAN)

Le rapport est adopté à la majorité.

Quatre livrets de chaque budget sont transmis aux conseillers municipaux pour signature.

– Délibération n°2013-9 : Signature d'un partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le SDIS de la Haute-Saône. L'objectif de ce partenariat est de fixer les conditions dans lesquelles un agent des services techniques pourra effectuer des missions opérationnelles (modalités d'allers et retours).

La convention serait conclue pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse et entrerait en vigueur le 1^{er} mars 2013.

M. Le Maire demande s'il ya des questions et met aux voix.

Le rapport est adopté l'unanimité.

– Délibération n°2013-11 : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Semouse.

Par délibération en date du 19 décembre 2012, le Conseil communautaire a affirmé sa volonté de

soutenir le développement de l'hébergement touristique en aidant financièrement les porteurs de projet.

Cette décision nécessitant d'inscrire dans les statuts de la CCVS la possibilité de verser une aide financière aux initiatives privées, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification statutaire suivante :

Intégration au paragraphe 8.3.4 « Tourisme » de la compétence suivante :

« Mise en œuvre d'initiatives destinées à encourager le développement touristique à l'intérieur du périmètre de la Communauté de Communes : aides techniques, financières, administratives, fiscales ou autres aux initiatives privées et communales en matière d'hébergement : hôtellerie, camping, gîtes, chambres d'hôtes, tables d'hôtes ».

M. Le Maire demande s'il ya des questions et met aux voix.

Le rapport est adopté l'unanimité.

– Délibération n°2013-12 : Avenant au marché relatif à l'aménagement du carrefour rue H.GUY/ Général PREVOST.

Par décision en date du 12 juin 2012, le marché relatif à l'aménagement d'entrée de ville rue du Général PREVOST à Saint-Loup-Sur-Semouse a été attribué à la SAS DAMIOLI (Avenue C.JANSEN, 70800 SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE) pour un montant de 189 900,50 €HT **soit 216 357,00 €TTC.**

Il est proposé au Conseil municipal de valider l'avenant à ce marché d'un montant de 12 922.90 €HT soit **15 455.79 €TTC.** Les prestations concernent des aménagements de trottoirs complémentaires, des mises à niveau de regard, du remplacement d'un revêtement enrobé par un béton désactivé et une ligne de pavés en granit supplémentaire. Une moins-value de 648.38 €HT est par ailleurs constatée pour des enrobés non réalisés.

M. Le Maire demande s'il ya des questions et met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2013-13 : Travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement Avenue d'AUGROGNE.

Par décision municipale en date du 18 juin 2012, Monsieur le Maire a notifié à l'entreprise DAMIOLI l'attribution du marché relatif à une importante opération d'aménagement dans un secteur du centre-ville (Avenue d'Augrogne, Quai Macé, Place des Fusillés, Rue du Pâtis) dont les réseaux d'eau, d'assainissement et de pluvial s'avéraient particulièrement fragiles et anciens.

L'estimation des travaux est la suivante : (voir tableau ci-après)

ESTIMATION TRAVAUX AVENUE AUGROGNE/PLACE FUSILLES/QUAI MACE

juin-12

Source: INGENIERIE70

	COUT TRAVAUX HT	COUT TRAVAUX TTC
ASSAINISSEMENT		
Installation chantier	725 €	868 €
Av. d'Augrogne	67 833 €	81 129 €
Rue de la Place	42 970 €	51 393 €
Quai Macé	22 486 €	26 893 €
Rue du Pâtis	31 282 €	37 414 €
Rapport d'inspection	450 €	539 €
SOUS TOTAL ASS.	165 746 €	198 236 €
PLUVIAL		
Av d'Augrogne, Place des Fusillés	14 008 €	16 754 €
Rue du Pâtis	3 092 €	3 698 €
Tranch.cond Augrogne	26 185 €	31 318 €
Tranch.cond Fusillés	29 505 €	35 288 €
SOUS TOTAL PLUVIAL	72 790 €	87 058 €
Eau Potable		
Installation chantier	725 €	868 €
Av d'Augrogne	26 845 €	32 107 €
Place des Fusillés	31 975 €	38 243 €
Quai Macé	18 437 €	22 051 €
Pâtis	26 893 €	32 163 €
SOUS TOTAL EAU	104 875 €	125 432 €
DEFENSE INCENDIE	6 601 €	7 895 €
TOTAL TRAVAUX	350 012 €	418 621 €
MOE INGENIERIE 70		30 000 €
FRAIS D'ANNONCE		2 328 €
TOTAL		450 949 €

Compte tenu que cette opération figure en tête des priorités du schéma directeur d'assainissement que ce soit au niveau de l'amélioration de la collecte ou de l'élimination des eaux claires parasites (ECP), il est proposé au Conseil municipal d'imputer les dépenses relatives au pluvial (estimées à 87 058 €TTC) sur le budget annexe de l'assainissement.

M. Le Maire met aux voix.

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 3 (KUHN – JD MOUTON – JF AZOU)

Le rapport est adopté à la majorité.

– Délibération n°2013-14 : Convention avec le Collège André MASSON et le Conseil Général de la Haute-Saône (CG70).

Dans la mesure où les Collégiens du Collège André MASSON peuvent bénéficier d'un large accès aux installations sportives de la Commune pour la pratique des activités sportives, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'utilisation de ces équipements sportifs avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) de Saint-Loup-Sur-Semouse - Collège André MASSON- et le Conseil Général.

La Commune obtiendrait ainsi une participation du Département d'un montant de 4 470 € pour la mise à la disposition de ces équipements pour l'année 2013.

La convention passée avec le CG70 permet d'octroyer une subvention concernant les installations sportives.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2013-15 : Demande de subvention au SIED 70.

La Commune souhaitant remplacer 167 luminaires -avec gain de 40% de consommation d'électricité- il est proposé au Conseil municipal de solliciter la subvention la plus élevée possible au Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône sur la base d'une opération estimée à **31 098.70 € HT**.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2013-16 : Projet de chaufferie automatique au bois : complément d'études et demande de subvention.

Dans le cadre d'un complément d'étude pour la concrétisation du projet de raccordement de 14 bâtiments à partir d'une chaufferie bois, il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de conduite d'opération avec le BET ENERGICO et ses annexes financières proposées par le SIED70.

Ce complément fait suite à l'intégration de l'entreprise PARISOT dans le projet communal de chaufferie dans la mesure où celle-ci mène actuellement une réflexion sur le renouvellement de ses chaudières bois devenues vétustes.

Le coût total est estimé à **4 301,09 €**:

- 2 800 € pour l'étude de faisabilité du BET ENERGICO
- Et 1 501,09 € pour la mission de conduite d'opération du SIED70

La Commune solliciterait également une subvention de 3 010,76 € (70%) au Conseil Général de la Haute-Saône et à l'ADEME dans le cadre du PLAN CLIMAT.

Le SIED70 deviendrait le maître des opérations en matière d'investissement (chaufferies, raccordements). Il proposerait un coût chaleur qui serait revenu à l'entreprise PARISOT (hors CFP) ainsi qu'à la commune.

Il est question de déterminer les besoins de chacun en matière d'énergie. La puissance de la chaudière bois serait de 1 100 kw et fournirait 86% des besoins de chaleur des bâtiments publics.

La puissance sera revue à la hausse si l'entreprise PARISOT prend part au projet.

M. AZOU demande quelle serait l'origine de la ressource initiale.

M. Le Maire répond qu'il s'agirait de la ressource forestière de proximité.

M. AZOU invite à consulter la page internet de la ville autrichienne de Güssing (4 000 habitants), ville complètement autonome en matière d'énergie (chauffage et électricité et disposant d'environ 200 ans de ressource). Au regard des économies d'énergies, la ville a pu créer environ 1500 emplois. Il suggère de s'en inspirer.

M. MILLEROT déclare qu'il y peut y avoir un risque d'épuisement de la ressource forestière.

M. Le Maire explique que l'étude sur la ressource bois à l'échelle du pays est réalisée en ce sens, et permettra de déterminer le volant disponible par rapport à des filières courtes de bois énergie et à un prix acceptable par le marché. La marge de manœuvre semble confortable. Dès validation, cette étude sera transmise au conseil municipal.

M. KUHN s'interroge sur le coût d'exploitation de cette énergie (conflit d'usage, concurrence).

M. Le Maire revient sur l'étude qui démontre le potentiel à développer du bois énergie de proximité. Il propose de rencontrer prochainement le technicien qui a réalisé cette étude afin d'avoir un échange sur le sujet.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2013-17 : Convention avec le SIED70.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIED 70 relative à une mission de 'conseil en énergie partagée' (CEP). L'objectif de cette mission est de réaliser des économies d'énergie.

Pour cela il convient de réaliser un audit énergétique portant sur les consommations de la commune en matière d'éclairage public, d'électricité, de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de carburants.

Le coût de cette prestation est de **3 815.00 €** (forfait de 250 € et participation de 1 € par habitant).

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2013-18 : Mission d'assistance à l'Office National des Forêts (ONF).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accepter la proposition de l'ONF d'assistance à l'exploitation de bois façonnés. Ce devis d'assistance consiste à vendre de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, des bois feuillus (hêtre) pour un volume prévisionnel de 22,87 m³.

Il s'agit d'un test pour vendre sous contrat 22 m³ de hêtre, à 60.5 €/m³ (bois tombé début juin).

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

– Information sur la démarche de prévention des risques psychosociaux du personnel communal

Une démarche a été engagée pour aider à réfléchir aux situations que peuvent rencontrer le personnel

(difficultés d'organisation, communication, relation avec la hiérarchie, incompréhensions). Elle a été accompagnée par les psychologues du Centre de Gestion 70.

Une première restitution du diagnostic présentée au personnel le 06 février 2013, a mis en évidence des pistes d'action intéressantes.

C'est un problème majeur de communication interne qui ressort principalement, et qui peut amener à des tensions personnelles, un mal-être au travail, ou des situations compliquées.

Le travail va se poursuivre par une réunion du comité de pilotage des Risques Psychosociaux chaque premier mercredi de chaque mois (échange permanent avec les représentants du personnel).

La réalisation d'un document de quatre pages dit « feuille de chou » fera suite à chaque réunion mensuelle (informations internes) et sera distribué à l'ensemble du personnel avec le bulletin de salaire.

Une réelle démarche de développement et d'amélioration de la communication va permettre de poursuivre l'objectif de mission de service public, autant pour les élus que pour le personnel.

Certaines actions se sont déjà mises en place naturellement, notamment aux Services Techniques (temps d'échanges).

Un compte-rendu sera transmis aux conseillers municipaux et fera l'objet d'un débat lors d'une prochaine réunion de cette assemblée.

Questions Diverses

- Antenne HABITAT 70 (ex Office Public de l'Habitat) située avenue A. THOMAS

Question posée par M. AZOU : quelle est la situation de l'antenne lupéenne de l'OPH ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Il n'y aura pas de fermeture. Il s'agit d'une restructuration du territoire du Pays des Vosges Saônoises en différentes zones. Dans chaque territoire il y aura une agence centrale, en ce qui concerne Saint-Loup à Lure, ainsi que des antennes (Luxeuil, Saint-Loup).

L'objectif : avoir une meilleure réactivité de rentabilité d'attribution des logements, lutter contre la vacance et élargir la vue du parc.

Le service technique sera basé à Luxeuil et aura la même qualité d'intervention.

Une réunion des locataires est prévue le 23 février 2013 à 10h.

- Situation du Groupe PARISOT.

Question posée par M. AZOU.

Réponse de Monsieur le Maire : Tous les marchés, sur le plan national, sont malmenés, ce qui pèse sur l'emploi. Le Groupe Parisot rencontre les mêmes difficultés, notamment avec sa filiale à Mattaincourt.

Le Groupe est en situation de surveillance afin de lui permettre techniquement de différer le passif avec les fournisseurs (règlements), se réorganiser pour ensuite pouvoir revenir renforcé sur les marchés.

Quelques licenciements pourraient intervenir même si les départs volontaires seront privilégiés. La

direction est totalement consciente de son importance à Saint-Loup et n'a pas d'intention de déplacer ou de fermer un site de production.

Il convient de ne pas stigmatiser ces difficultés ce qui nuirait à l'image de la ville et de l'entreprise.

- Réforme des rythmes scolaires dans les écoles primaires de la Commune.

Schéma proposé par le Ministère : école le mercredi matin, les autres jours sortie à 15h45 avec activités périscolaires jusqu'à 16h30 (et au-delà) et possibilité pour les parents de récupérer les enfants à partir de 15h45.

Les transports scolaires ne seraient pas modifiés. Un projet va être élaboré avec les parents d'élèves et les professeurs des écoles. Un projet éducatif territorial retraçant toutes les orientations sera rédigé prochainement.

Monsieur le Maire souligne que l'Etat recommande fortement l'instauration d'activités éducatives qui permettent l'éveil culturel, artistique et sportif.

M. Le Maire demande s'il n'y a pas d'autres interventions et lève la séance.

La séance est levée à 00h15.

Le Maire,

Thierry BORDOT



La secrétaire de séance,

Arlette SCHEIFLER

